

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 5 février 2010

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 157 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Olivier AGULLO - Francis ALLOUCH - Michel AMBROSINO - Christian AMIRATY - Sylvie ANDRIEUX - Sonia ARZANO - Robert ASSANTE - Mireille BALOCCO - Jean-luc BENNAHMIA - Jean-Marc BENZI - Philippe BERGER - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Gérard BISMUTH - Alexandre BIZAILLON - Olivier BLANC - Roland BLUM - Jean-Louis BONAN - Sylvia BONIFAY - Patrick BORE - Miloud BOUALEM - Joëlle BOULAY - Valérie BOYER - Jean BRUNEL - Vincent BURRONI - Xavier CACHARD - Philippe CAMILLIERI - René CAMPIONI - René CANEZZI - Laure-Agnès CARADEC - Marie-Thérèse CARDONA - Eugène CASELLI - Pascal CHAIX - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Jean-Marc CORTEGGIANI - Vincent COULOMB - Alain CROCE - Claude DAUMERGUE - Didier DAVITIAN - Jean-François DENIS - Nicole DESMATS - Eric DI MECO - Eric DIARD - Pierre DJIANE - Jacqueline DURANDO - Frédéric DUTOIT - Joël DUTTO - Victor Hugo ESPINOSA - André ESSAYAN - Jean-Pierre FOUQUET - Mireille FOURNERON - François FRANCESCHI - France GAMERRE - Didier GARNIER - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Pascal GILLET - Jean-Pierre GIORGI - Bernard GIRAUD - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - Gérard GRAUGNARD - Michelle GUEYDAN - Albert GUIGUI - Robert HABRANT - Haouaria HADJ CHICK - Paul HUBAC - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Catherine JALINOT - Laurence JOUANDON - Fabrice JULLIEN-FIORI - Mourad KAHOU - Evelyne KARBOVIAC - Abdelwaab LAKHDAR - Albert LAPEYRE - Alain LAURENS - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Corinne LEGAL - Eric LEOTARD - Michel LO IACONO - Christophe LOPEZ - Antoine LORENZI - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Robert MALATESTA - René MALLEVILLE - Myriam MALLIA - Jean-Paul MARIA-FABRI - Christophe MASSE - Henri MATTEI - Martine MATTEI - Jacqueline MAURIC - Christian MAYADOUX - Patrick MENNUCCI - Lucien MERLENGHI - Roger MERONI - Danielle MILON - Marie-Thérèse MINASSIAN - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Bernard MOREL - Jean-Louis MOULINS - Renaud MUSELIER - Sylvie NESPOULOUS - Marie-françoise NICOLAJ-PALLOIX - Jérôme ORGEAS - Christine ORTIZ - Frédéric OUNANIAN - Gilles PAGLIUCA - Marie-Madeleine PANCHETTI - Benoît PAYAN - Pierre PENE - Gérard PEPE - Gabriel PERNIN - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Tahar RAHMANI - Jean-Pierre REPIQUET - Jean-Louis RIVIERE - Jacques ROCCA SERRA - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Lionel ROYER PERREAUT - Henri RUGGERI - Myriam SALAH-EDDINE - Arlette SALVO - Philippe SAN MARCO - Gérard SBRAGIA - Pierre SEMERIVA - Christel SIMONETTI-ACHARD - Daniel SIMONPIERI - Paul SORGE - Maurice TALAZAC - René TAVERA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Claude TORNOR - Jean-Paul ULIVIERI - Claude VALLETTE - André VARESE - Martine VASSAL - Jean VIARD - Charles VIGNY - Clément YANA - Jocelyn ZEITOUN - Karim ZERIBI.

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

VOI 002-1810/10/CC

■ Approbation d'une convention de Fonds de Concours relative à l'aménagement de l'avenue de Saint Menet, Marseille (11ème arrondissement) et revalorisation de l' Autorisation de Programme.

DEPDSEA 10/4022/CC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Lors de la séance du 11 mai 2009, le Conseil de Communauté avait approuvé une convention de fonds de concours avec le Département des Bouches-du-Rhône pour l'aménagement de l'avenue de Saint-Menet (RD 2) à Marseille, dans le 11^{ème} arrondissement. Le montant de la participation de MPM s'élevant à 103 500 euros a fait l'objet d'une inscription d'Autorisation de Programme.

Or, il s'avère que depuis cette date, le projet du Conseil Général a quelque peu évolué, entraînant des modifications en terme de travaux et de coûts.

Ainsi, une nouvelle convention, est soumise à l'approbation du Conseil de Communauté avec une revalorisation d'Autorisation de Programme correspondant de 63 500 euros

Il est donc rappelé que l'aménagement projeté est destiné à améliorer la sécurité des usagers et à fluidifier le trafic entre la montée de St Menet (RD2c) et le chemin vicinal de la Millière à St Menet (RD2h) sur l'avenue de St Menet (RD2).

Les travaux envisagés consistent à créer une deuxième voie dans le sens Aubagne/Marseille en modifiant l'emprise des trottoirs.

Afin, d'une part d'assurer la prise en compte des objectifs du Département et des Communes tendant à améliorer la sécurité sur les routes départementales en agglomération, et d'autre part de permettre le financement de projets de qualité, le Département a adopté des règles de cofinancement des travaux.

Le coût global de l'opération s'élève à 738 000 euros TTC répartis comme suit :

- part départementale : 505 000 euros TTC
- part CUMPM : 167 000 euros TTC
- part communale : 66 000 euros TTC

Pour cette opération, une maîtrise d'ouvrage unique sera assurée par le Département des Bouches-du-Rhône.

La part de financement prise en charge par la ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sera mobilisée par voie de fonds de concours, la répartition financière étant définie suivant les règles habituelles, dans les conditions précisées à l'article 5 de la convention annexée.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération du Conseil de Communauté du 26 mars 2009 approuvant le budget primitif 2009 ;
- La délibération N° VOI 001-1344/09/CC du 11 mai 2009 approuvant la convention de fonds de concours et l'affectation d'une AP de 103 500 euros

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient d'approuver la participation financière de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et la revalorisation de l'Autorisation de Programme correspondante ;
- Qu'il convient d'approuver la nouvelle convention de fonds de concours ci-annexée

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la participation financière de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole pour un montant de 167 000 euros à l'aménagement de l'avenue de Saint Menet à Marseille ;

Article 2 :

Est approuvée la revalorisation de l'Autorisation de Programme correspondante ;

Article 3 :

Est approuvée la convention de fonds de concours ci-annexée entre le Département des Bouches-du-Rhône, la ville de Marseille et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;

Article 4:

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention ;

Article 5 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2010 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Opération 2009/00177 - Nature 20413 – Fonction 822 – Sous-Politique C 310.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée à la Voirie
et aux Grandes Infrastructures Routières

Danielle MILON

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Voirie et signalisation

Christophe MASSE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI